ECOA
ECOLE DU CENTRE OUEST DES AVOCATS

Programme formation continue des avocats
Avril 2026

Thème - Pénal d'urgence : premiers réflexes

Date : Vendredi 3 avril de 9h30 à 12h30

Lieu : Angers

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 1**

Objectifs :

- *Maîtriser les règles procédurales fondamentales dans le cadre du droit pénal d'urgence*
- *Affiner sa pratique de ce contentieux*
- *Savoir se saisir de tous les outils juridiques*
- *Savoir penser une stratégie de défense, puis la mettre en oeuvre*
- *Réfléchir à une meilleure pratique collective*

Méthodes mobilisées :

Programme :

- **La comparution immédiate**
- **La comparution à délai différé**
- **La CPPVCJ**
- **La « CRPC déferrement »**
- **La présentation devant le juge d'instruction**

Moyens pédagogiques : **Intervention orale interactive et remise de supports écrits.**

Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Aurélien BOURDIER, Avocat spécialiste en droit pénal

Informations importantes :

- *Tarifs :*
  Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 100€ la demi-journée de formation (hors abonnement) - ***85€ si inscription au moins 4 jours avant la formation***
  Avocats « jeune Barreau » : 60€ la demi-journée de formation (hors abonnement) - ***45€ si inscription au moins 4 jours avant la formation***
- *Les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant. C'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire 15 jours avant le début de la formation*

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.

Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.